

Voilà quelques éléments de réponse, en balayant toutes vos observations.

D'autres questions ?

**M. DUPERTHUY.** - (*Annecy*) Trois points.

Concernant tout d'abord les 800.000 euros pour le centre des congrès, je répète mon opposition à l'implantation de cet équipement au bord du lac d'Annecy, sachant que les études avaient déjà été financées pour une implantation sur le terrain Balleydier. Donc je crois que l'on fait double emploi.

Sur les 500.000 euros de la ZAE de Seynod-Montagny, on l'a dit, le périmètre de cette ZAE interroge. J'ai appris ce soir que le terrain de la Pilleuse appartenait à la ville de Seynod, ce qui interroge sur l'urgence de cet achat.

Mais cette ZAE va également bétonner des terres agricoles (80 à 100 hectares) et des espaces naturels sensibles (environ 40 hectares). Si, certes, nous soutenons l'idée d'accueillir des entreprises nouvelles, ceci ne doit pas se faire au détriment des activités existantes, notamment de la profession agricole et du respect de l'environnement. Quand je vois comment on a gaspillé l'espace à Seynod en construisant une véritable deux fois quatre voies sur le secteur de l'Arcaloz, je suis inquiet sur l'aménagement de cette ZAE. Ne peut-on densifier plus pour épargner les espaces naturels ?

De même, la profession agricole, à juste titre, demande des compensations et notamment la création d'une zone agricole protégée sur l'agglomération. Cette demande, bénéfique aux agriculteurs mais aussi aux populations urbaines, sera-t-elle entendue ?

Enfin, sur les 2,7 millions budgétés pour la déviation de Pringy, je crois que, là encore, on prend les choses à l'envers. Plus de route, c'est plus de voitures. Vous savez que nous sortons de plusieurs jours de pic de pollution sur notre agglomération. Cette pollution atmosphérique est d'abord le fait du trafic routier. « Il faut agir vite », tout le monde dit cela dans les discours mais, dans les actes, je vois que l'on continue à favoriser la voiture.

L'alternative est un réseau de transports en commun plus attractif, c'est-à-dire plus simple et plus rapide. Il faut d'abord construire ce réseau de transports en commun avant de se lancer dans la construction de nouvelles routes. Nous verrons bien alors si ces routes supplémentaires sont nécessaires.

J'avais cru comprendre qu'une étude globale sur l'avenir des transports en commun sur notre agglomération était en cours, qu'elle permettrait de penser le maillage futur de notre agglomération et de mettre en lumière les avantages et inconvénients de plusieurs modes de transport (bus,

tram-train, trolley, fils etc.). Qu'en est-il ? Personnellement, je n'ai jamais vu les conclusions de cette étude. Or, on nous propose déjà d'engager une seconde étude concernant le tram-train pour 250.000 euros. N'est-ce pas un peu tôt ?

Je considère que nous devons d'abord avoir une idée claire de l'avenir de nos transports en commun sur toute l'agglomération avant de diligenter des études particulières sur tel ou tel secteur de notre agglomération.

Toujours sur la déviation de Pringy, il est bien noté dans la délibération que cet investissement va provoquer, je cite, « *une accélération des besoins de portage foncier qui n'était pas prévue en tant que telle dans le PPI* ». Cette assemblée n'a pas voulu adhérer à l'EPF 74 et vote chaque année des enveloppes ridiculement faibles pour l'acquisition foncière, pourtant indispensable pour préparer l'avenir.

Le texte de la délibération sous-entend à juste titre que les crédits dévolus au portage foncier pour cette année vont aller quasi intégralement à l'achat de terrains pour construire des routes. Il ne restera que des miettes pour le portage foncier en vue de la réalisation de logements nouveaux.

**M. RIGAUT.**- Merci. Avant de donner la parole à M. DESILLE pour qu'il nous reprécise les comptes justes (préservation des zones humides, espaces agricoles, zones d'urbanisation) qu'il n'y ait pas de malentendu sur les chiffres, puis à Jean BOUTRY car je pense qu'il sera important de préciser le travail qui est fait en matière de transports en commun, je voulais simplement vous dire dont acte pour le centre de congrès, on ne peut pas toujours faire l'unanimité.

Concernant les agriculteurs, je vous ai dit tout à l'heure très vite le protocole d'intentions que, au titre de l'agglomération, j'allais signer ou engager ; le protocole d'intentions n'est pas une convention soumise à l'avis des commissions puis mise à la délibération du Conseil. Ce protocole d'intentions a été fait avec les représentants des professions agricoles. Il est bien, qu'à un moment donné, les élus s'emparent des sujets, mais il est bien aussi de travailler avec les représentants syndicaux, les chambres consulaires concernées et les acteurs mêmes de la profession. Quand on tombe d'accord ensemble - on détaillera ici -, je trouve que c'est mieux que des déclarations incantatoires dans une salle entre nous.

Je donne la parole à René DESILLE pour qu'il nous parle de Seynod-Montagny.

**M. DESILLE.**- Sur la zone de Seynod-Montagny, à l'origine la discussion portait sur un espace qui était effectivement autour de 100 hectares et qui comprenait l'ensemble des zones agricoles humides, compris (on l'avait

